



1. Situation Géographique, Population, Langues

Hong Kong est situé dans la Mer de Chine Méridionale, à 160 km au Sud-Est de Guanzhou. Hong Kong est composé de plusieurs îles et d'une partie du continent. Le territoire total de Hong Kong est égal à 1066 km². Les territoires principaux sont l'île de Hong Kong, Kowloon et les "nouveaux territoires" (New Territories). Le port Victoria qui sépare l'île de Hong Kong de la péninsule de Kowloon est connu au monde entier comme un des meilleurs ports naturels au monde. Sa largeur varie de deux à dix kilomètres. Un autre territoire continental, grand de 13 517 km², a été défriché sur "nouveaux territoires" pour y mettre en place de nouveaux chantiers navals et des hangars. Selon les estimations modestes, le port reçoit près de 100 000 conteneurs par mois.

La population de Hong Kong compte actuellement 6 300 000 habitants essentiellement d'origine chinoise. C'est un des coins du monde le plus peuplé. Les langues officielles sont l'anglais et le chinois. La troisième langue est le cantonnais (la mandarine). L'anglais est la langue officielle dont on fait usage dans le domaine politique et commercial, tandis que dans l'industrie et le commerce intérieur on fait usage du chinois.

2. Aperçu Historique, Système Politique, Droit

En 1842 l'île de Hong Kong, la péninsule de Kowloon furent cédées à la Grande Bretagne par le traité de Nankin pour une période indéterminée. En 1898 de "nouveaux territoires" vinrent s'ajouter à cette colonie britannique cédée à la Couronne pour une durée de 99 ans.

Jusqu' au premier juillet 1997 Hong Kong demeura la colonie de la Grande Bretagne. Le Gouverneur nommé par la Reine, dirigeait le Gouvernement de Hong Kong qui était composé de Conseils Exécutif et Législatif.

Le premier juillet 1997 tout le territoire de Hong Kong fut rendu à la Chine par l'Accord Sino-Britannique de décembre 1984. Ainsi, Hong Kong devint la Région Administrative Spéciale (Special Administration Region - HKSAR) faisant partie de la République Populaire de Chine et ayant sa propre législation, son système exécutif et judiciaire. Ce nouveau statut est garanti à Hong Kong pour la période de 50 ans.

Avant 1997 Hong Kong fut dirigé par le Gouverneur nommé par la Grande Bretagne. Pourtant, le Conseil national Exécutif et Législatif assumait les fonctions du Gouvernement et gérant les affaires économiques.

Actuellement on attend que Hong Kong réalise ce qu'on appelle "le miracle économique chinois".

Le Droit Commum de Hong Kong repose sur English Common Law amendé par les Ordonances d'ordre local.

3. Economie et Infrastructure

Hong Kong est un grand centre économique et financier de l'Asie du Sud-Est et se range à la troisième place après New York et Londres. Plus de 160 banques bénéficiaires de licences y sont établies, dont 128 étrangers ont des offices représentatifs à Hong Kong et 225 autres sont bénéficiaires de licence de dépôts. Les compagnies financières jouent un rôle actif dans le financement du commerce international. L'infrastructure du pays offre un éventail de services professionnels variés. La Chine dont l'économie est en état de modernisation compte sur Hong Kong qui doit y jouer un rôle important. On reconnaît que Hong Kong demeure et demeurera "la grande porte" s'ouvrant vers la Chine. En vertu du principe philosophique "un pays - deux systèmes", le système capitaliste, le système législatif et le mode de vie coexistent à Hong Kong de façon heureuse.

Hong Kong demeure un port ouvert à l'afflût libre du capital et à dollar Hong Kong (HK\$) librement convertible qui est officiellement rattaché à \$US. Les opérations de change ne sont pas contrôlées.

4. Incorporation de Compagnies

Le Décret sur les compagnies (Companies Ordinance, Cap.32) est le Droit des sociétés. La compagnie de Hong Kong jouit du plein pouvoir d'une personne physique. Les documents législatifs et relatifs aux corporations sont rédigés en anglais mais peuvent être accompagnés de version chinoise. La compagnie privée à quantité d'actions limitée est une compagnie type de commerce international et d'investissements.

Les restrictions de l'activité commerciale et d'affaires sont suivantes: la compagnie n'a pas le droit d'exercer d'activité bancaire et d'assurances, de profiter de prêts offerts par les habitants du pays ou de vendre ses actions aux habitants du pays.

Il y a deux moyens de mettre sur pieds une société:

- par voie d'incorporation d'une nouvelle société de Hong Kong;
- par voie d'enregistrement d'une compagnie étrangère à Hong Kong, en conformité avec l'Ordonance sur les compagnies de Hong Kong, P.XI (Hong Kong Companies Ordinance, P.XI)



La procédure d'enregistrement d'une compagnie comprend la présentation de Mémoire, de Statuts d'Association et de Déclaration de consentement, le document certifiant le lieu du siège de l'office enregistré ci-joint ou présenté au cours de 14 jours qui suivront la présentation de Mémoire et de Statuts. Conformément au Droit des sociétés l'office enregistré doit se trouver sur le territoire de Hong Kong. La nomination d'un secrétaire de la société est obligatoire, il doit être un résident du pays.

Exigences vis-à-vis de la dénomination:

- Impossible de réserver une dénomination.
- Impossible de faire usage de dénominations immatriculées auparavant ou pareilles à celles-ci.
- Impossible de faire usage de dénominations qui ont l'air insultant ou entendent une activité criminelle.
- Impossible de faire usage d'une dénomination qui fasse allusion au patronage gouvernemental ou royal.
- Impossible de faire usage d'une dénomination qui entende un rapport avec l'activité financière (banques, assurances) sans présenter d'autorisation spéciale ou de licence.
- L'usage de mots qui suivent ou de leurs équivalents en d'autres langues doit être accompagné d'une autorisation ou d'une licence, à savoir: Building Society, Chamber of Commerce, Chartered, Co-operative, Imperial, Kaifong, Mass Transit, Mmunicipal, Royal, Savings, Tourist Association, Tust, Trustee, Underground, Railway, Bank, Insurance, Assurance, Reinsurance, Fund Management, Asset Management et Investment Fund.
- Pour désigner la responsabilité limitée la dénomination doit être suivie de mot Limited ou de son abréviation Ltd.

Un directeur au minimum est nécessaire. Le directeur peut être une personne physique ou morale de toute nationalité. Le choix parmi les résidents de Hong Kong n'est pas obligatoire. L'information détaillée doit être présentée au Régistre public. Il n'y a pas besoin d'organiser les rencontres des directeurs sur le territoire de Hong Kong.

Un secrétaire doit être nommé, une personne physique ou morale. Le secrétaire doit être le résident de Hong Kong.

Deux actionnaires au minimum sont nécessaires. L'information sur les directeurs doit être présentée au Régistre public. Les actionnaires doivent être des personnes morales. L'anonymat peut être respecté par le biais d'actionnaires nommés.

Le capital statutaire en actions doit être égal à 1 000 HK\$. Deux actions à valeur nominale doivent être émises au minimum.

Les actions ordinaires, privilégiées, amortissables, à droit de vote ou sans droit de vote, différées, de fondateur et bénéficiaires peuvent être émises. Les actions au porteur sont défendues.

5. Impôts et Taxe Annuelle

Le système d'imposition à Hong Kong a des particularités suivantes. La compagnie qui n'a pas de sources de revenu sur le territoire de Hong Kong n'est pas imposable, même si les ressources sont transférées à Hong Kong. Donc, si l'activité d'affaire ou commerciale d'une compagnie de Hong Kong est exercée hors de Hong Kong l'impôt n'est pas perçu. Les compagnies de Hong Kong qui ont une source de revenu sur le territoire de Hong Kong sont assujetties à l'impôt sur le revenu à concurrence de 16%.

Hong Kong n'est signataire d'accords d'imposition réciproque avec aucun pays, à part un accord limité avec les Etats-Unis relatif exclusivement à la marine marchande.

La taxe sur l'inscription au Régistre, au moment actuel, est égale à 2 250\$HK et doit être acquittée au cours d'un mois à compter de la date de l'incorporation. La taxe annuelle doit être versée tous les ans, pas plus tard que la date du premier apport de l'année écoulée.

Les compagnies de Hong Kong doivent présenter le rapport complet de la vérification des livres et le rapport de l'exercice financier qui contient l'information sur les directeurs actuels et les actionnaires détenteurs d'actions au cours de l'année écoulée. Les écritures de la compagnie de Hong Kong peuvent être déposées à l'office enregistré de Hong Kong ou à un autre endroit, au gré des directeurs. La compagnie est obligée de nommer un vérificateur, membre de l'Association des comptables de Hong Kong et bénéficiaire d'un certificat permettant d'exercer cette activité. Le rapport financier doit être présenté à l'agence d'inspection fiscale et non pas au Régistre.

<http://www.devoffshoring.com>